



كلية العلوم القانونية والسياسية
والاجتماعية بتونس
Faculté des Sciences Juridiques,
Politiques et Sociales de Tunis

Université de Carthage
Faculté des Sciences Juridiques,
Politiques et Sociales de Tunis



L'Unité de Recherche en Droit International
Juridictions Internationales et Droit Constitutionnel Comparé

et

la Konrad-Adenauer-Stiftung

organisent un

Colloque international

« LA CONSTITUTION TUNISIENNE DU 27 JANVIER 2014 :

TROIS ANS DE PRATIQUE CONSTITUTIONNELLE »

PROGRAMME

MERCREDI, 25 JANVIER 2017

08:30 - 09:00 h	Accueil et inscriptions
09:00 - 09:30 h	Allocution de M. Lotfi Chedly <i>Doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage</i>
	Allocution de M. Holger Dix <i>Représentant de la Konrad-Adenauer-Stiftung en Tunisie</i>
	Allocution de M. Mohammed Ennaceur <i>Président de l'Assemblée des Représentants du peuple</i>
09:30 - 10:00 h	Session spéciale
	Présentation de l'ouvrage : Dictionnaire des termes et des expressions de la constitution tunisienne du 27 janvier 2014 <i>M. Rafaâ Ben Achour</i> <i>Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et Sociales de Tunis et Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et Des peuples</i>
10:00 - 10:30 h	Première session : Rapport introductif
	La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 : Trois ans de pratique constitutionnelle <i>M. Rafaâ Ben Achour</i> <i>Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et Sociales de Tunis et Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et Des peuples</i>
10:30 - 10:45 h	Pause-café
10:45 - 13:00 h	Deuxième session : Le point sur les libertés et les institutions à la lumière de la nouvelle constitution tunisienne
10:45 - 11:05 h	Femme et citoyenneté dans la constitution tunisienne. Trois ans après, quel bilan ? <i>Mme Sana Ben Achour</i> <i>Professeure à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage</i>
11:05 - 11:25 h	Liberté-sécurité ou le dilemme d'une nouvelle conciliation <i>Mme Mejda Mrabet</i> <i>Maître-assistante à la Faculté des sciences juridiques de Jendouba-Université de Jendouba</i>
11:25 - 11:45 h	Loi et règlement : Quoi de neuf ? <i>M. Mohamed Salah Ben Aissa</i> <i>Ancien Doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage</i>
11:45 - 12:05 h	Le Conseil supérieur de la magistrature : Quelles avancées ? <i>Mme Nadia Falleh</i> <i>Assistante la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis-Université de Carthage</i>
12:05 - 12:25 h	Cour constitutionnelle, transition démocratique et démocratie <i>Mme Nadia Akacha</i> <i>Assistante à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis-El Mana</i>
12:25 - 13:00 h	Débat
13:00 - 15:00 h	Pause-Déjeuner

15:00 - 17:30 h	Troisième session : Vues d'ailleurs
15:00 - 15:20 h	La réalité constitutionnelle en Tunisie - une perception allemande <i>M. Peter Rimmele</i> <i>Directeur du programme régional de la Konrad-Adenauer-Stiftung pour la promotion de l'Etat de droit au Proche-Orient et en Afrique du Nord</i>
15:20 - 15:40 h	La constitution Tunisienne et les espérances du peuple <i>M. Robert .S.M. Dossou</i> <i>Ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin</i>
15:40 - 16:00 h	La constitution tunisienne de 2014 dans le cadre du «constitutionalisme global» <i>Mme Tania Groppi</i> <i>Professeure ordinaire de droit public. Université de Sienne-Italie</i>
16:00 - 16:30 h	Pause-Café
16:30 - 16:50 h	Quelques réflexions sur la mise en œuvre de la nouvelle constitution tunisienne <i>M. El Rhazi Sebhallah</i> <i>Professeur de droit public et ancien membre du Conseil constitutionnel marocain</i>
16:50 - 17:10 h	La Cour Constitutionnelle en Palestine comme désaveu de l'Etat de droit : Quelles leçons à retenir pour l'expérience Tunisienne ? <i>Mme Yara Jalejel</i> <i>Docteur en droit public. Chercheure sur le Proche Orient de la Palestine</i>
17:10 - 17:30 h	Débat

JEUDI, 26 JANVIER 2017

09:30 - 12:00 h	Quatrième session : Des choix à revoir
	La décentralisation : Etat des lieux <i>M. Néji Baccouche</i> <i>Ancien Doyen de la Faculté de droit de Sfax</i>
	Faut-il revoir le système électoral ? <i>M. Chafik Sarsar</i> <i>Président de l'Instance supérieure indépendante pour les élections</i>
	Faut-il revoir le partage des pouvoirs au sein de l'exécutif ? <i>Mme Mouna Kraïem Dridi</i> <i>Maître-assistante à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage</i>
	Quid des services publics constitutionnels de la constitution de 2014 ? <i>Mme Asma Ghachem</i> <i>Maître assistante à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage</i>
12:00 - 12:30 h	Pause-Café
12:30 - 13:00 h	Débat
13:00 - 13:30 h	Rapport de synthèse <i>M. Brahim Bartegi</i> <i>Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage</i>
13:30 h	Clôture